

## Candidat chef d'atelier de garage automobile (sfpme)



### Formation adulte

Vous avez plus de 18 ans ?

Vous cherchez à vous former tout en travaillant ?

L'alternance est la solution idéale pour acquérir les compétences nécessaires à la pratique d'un métier.

Le Candidat Chef d'atelier de garage automobile assure la gestion des travaux réalisés au niveau de l'atelier mécanique d'un garage de taille moyenne ou d'une concession de marque.

Il est le relais technique entre l'équipe d'intervention mécanique et la réception.

Il peut être en contact direct avec la clientèle pour expliquer les travaux.

Son travail varié consiste principalement à :

Veiller à la bonne organisation de l'atelier mécanique par la mise en place de plans d'action d'équipements (outillages, implantation, sécurité), d'environnement et tri des déchets, de maintien opérationnel (entretien, contrôle) de l'outil de travail;

Evaluer, coordonner et planifier les travaux en fonction des compétences de l'équipe d'intervention mécanique ;

Contrôler la qualité des interventions réalisées;

Manager l'équipe d'intervention mécanique de l'atelier;

Assurer les suivis administratifs des interventions réalisées

Son métier étant en constante évolution, il devra continuellement se former pour rester à la pointe de la technologie et des compétences de gestion d'équipe.

## Débouchés

Les entreprises qui emploient des candidats chef d'atelier de garage automobile sont :

Principalement, les réseaux de marque (concessions, succursales, filiales...);

Mais aussi, les services rapides, pour encadrer et gérer l'activité de l'entreprise.

## Qualités

Le candidat chef d'atelier de garage automobile assume l'entière responsabilité des activités réalisées par son équipe d'intervention mécanique. Intervenant sur des véhicules à moteur transportant des personnes, il est primordial que les interventions de réparation soient effectuées en garantissant la sécurité des usagés. Les nouveautés technologiques et les matières en termes de respect de l'environnement sont en constante évolution et doivent être suivies scrupuleusement.

## Détails sur la formation:

### Horaire:

Les cours se donnent pour la plupart en horaire décalé : en soirées et/ou le samedi. Pour des informations plus précises à ce sujet, merci de contacter le Centre de formation IFAPME.

(Attention : dans certains cas, des cours peuvent être donnés en journée).

Programme de cours :

Cours professionnels :

1ère F COEN

Electricité - Electronique - Multiplexage (théorie) (24h)

Electricité-Electronique - Multiplexage (application pratique) (8h)

Transmission (théorie) (16h)

Transmission (application pratique) (4h)

Trains roulants (théorie) (16h)

Trains roulants (application pratique) (4h)

Système de freinage (théorie) (16h)

Système de freinage (application pratique) (4h)

Gestion moteur diesel (théorie) (22h)

Gestion moteur diesel (application pratique) (8h)

Gestion moteur essence (théorie) (26h)

Systèmes de confort et de sécurité - Climatisation (théorie) (32h)

Gestion moteur essence (application pratique) (8h)

Système de confort et de sécurité - Climatisation (appl. pratique) (8h)

Assurer la gestion de l'atelier (48h)

Assurer la coordination et l'encadrement (24h)

## DETAILS SUR LA FORMATION

Diplôme de formation de coordination et d'encadrement de "Technicien en coordination et encadrement d'ateliers de garage automobile"

**Durée:** 1 an

stage conseillé

**Plus d'informations :** 0800 85 210 - [info@efp.be](mailto:info@efp.be)

## CONDITIONS D'ADMISSION

Est admise à la formation de coordination et d'encadrement la personne qui satisfait à l'obligation scolaire et qui répond à une des conditions ci-après:

être titulaire d'un certificat d'apprentissage;  
être titulaire du certificat de l'enseignement secondaire du second degré dans les sections générale, technique ou artistique ;  
être titulaire du certificat de réussite de l'enseignement secondaire du troisième degré de l'enseignement professionnel et, dans ce cas, être en possession du certificat de qualification.

Les titulaires d'un certificat d'enseignement secondaire inférieur de l'enseignement professionnel délivré avant 1998 sont considérés comme répondant aux conditions d'admission.